



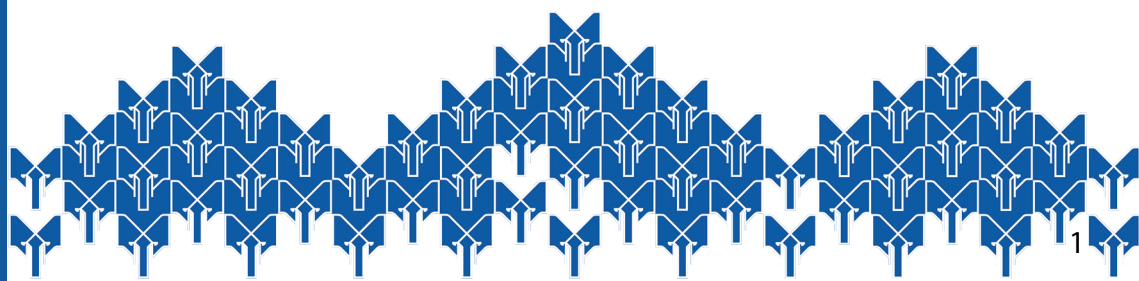
# Politiques Développement Durable

# Charte Ethique

## Code de conduite



Mars 2024





# Charte Ethique

Le Groupe ROSSMANN a construit son développement sur des valeurs partagées par tous les membres de l'entreprise

Notre code de conduite est fondé sur 5 valeurs fondamentales partagées qui traduisent la volonté de croissance dans une optique constante de développement durable et de responsabilités sociales et sociétales

La présente Charte Ethique est composé de trois chapitres :

## Nos valeurs éthiques et déontologiques

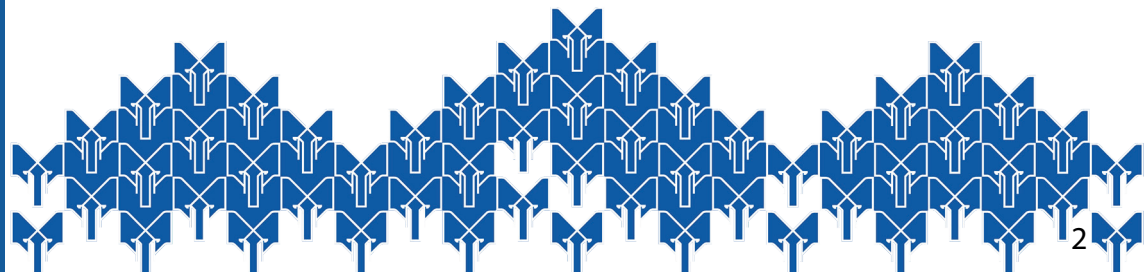
**Les engagements et principes comportementaux de chaque salarié pour respecter les valeurs du Groupe, les règlements et les lois en vigueur**

## Les engagements du Groupe à l'égard de :

- Son actionnariat
- Ses fournisseurs et clients
- Ses salariés
- Son environnement institutionnel

Chaque salarié est partie prenante du respect et de l'application concrète de ce code de conduite

Les recommandations de ce document ne se substituent pas aux textes conventionnels, légaux ou réglementaires existant au plan international et national de chaque pays dans lequel est présent le Groupe mais elles les complètent, le cas échéant





## NOS VALEURS ETHIQUES ET DEONTOLOGIQUES

### RESPECT DE LA PERSONNE ET TOLERANCE

Le Groupe ROSSMANN place le respect de la personne au cœur de son éthique

Les droits et les devoirs de la personne commandent sa relation aux autres

Le groupe considère que le dialogue et l'échange sont essentiels

Ce dialogue vise à l'épanouissement professionnel des personnes au sein de l'organisation

### ECO-ATTITUDE

Conscient vis-à-vis de ses contemporains comme des générations futures de l'impact de ses activités sur le milieu naturel ou humain, le groupe ROSSMANN fait du respect de l'environnement un critère majeur de ses choix industriels

La mission primordiale de l'ensemble des salariés et membres du Groupe consiste en une gestion responsable et une amélioration constante de ses installations industrielles

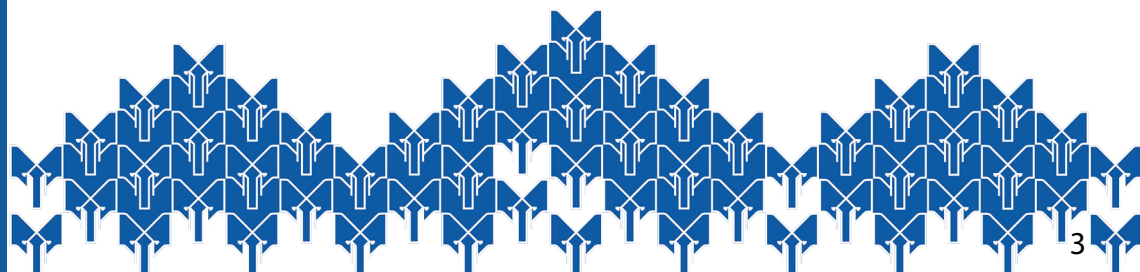
Notre Groupe conçoit et propose à ses clients des produits ayant les meilleures performances environnementales

Notre Groupe participe à la collecte et à la valorisation des emballages

### CULTURE DU PROFESSIONNALISME & DE LA PERFORMANCE

Le groupe ROSSMANN place la performance de chacun et des équipes dans l'exercice de leur métier et celle du Groupe dans chacune de ses activités au service du client

La valeur ainsi créée contribue à la croissance rentable et durable du groupe et profite à tous qu'ils soient clients, salariés, actionnaires ou partenaires





## LES ENGAGEMENTS DES SALARIES DU GROUPE ROSSMANN

### LE RESPECT DE LA LEGISLATION

Le respect des législations nationales et des conventions internationales outre, une obligation impérative pour les entreprises du groupe ROSSMANN, est un devoir moral

Le Groupe ROSSMANN respecte les lois en vigueur dans tous les pays où il exerce une activité

Il veille au respect des conventions de l'organisation internationale du travail, notamment celles relatives à la protection des travailleurs, à l'interdiction du travail forcé et du travail des enfants

Dans son activité et dans celle de ses prestataires ou sous-traitants, le Groupe ROSSMANN s'assure que les standards de comportement éthique les plus exigeants sont respectés en tenant compte du contexte, notamment social, dans lequel s'inscrit cette activité

Notre Groupe demande à chaque salarié de se comporter conformément aux lois et règlements, dans tous les pays où il intervient, avec un souci de responsabilité, d'intégrité, de professionnalisme en excluant toute forme de fraude, d'abus de confiance et de blanchiment d'argent

Enfin nos salariés se conforment à toutes les lois anti-corruption dans les pays où nous exerçons nos activités

### LE CONFLIT D'INTERET

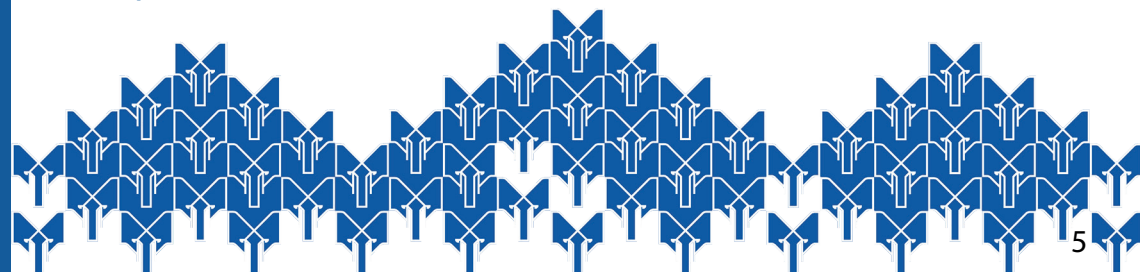
Les salariés et membres du groupe ROSSMANN doivent éviter toute situation de conflit entre les intérêts du groupe et leurs intérêts propres

Cela exclut toute forme de corruption et de fraude

Un salarié est confronté à un risque de conflit d'intérêts si son intérêt personnel peut influencer sur l'exercice impartial et objectif de ses activités professionnelles

L'intérêt personnel du salarié comprend tout avantage pour lui-même, parents et proches ou pour des personnes ou organisations avec lesquelles il a, ou a eu des relations d'affaires ou politiques

Il englobe toute obligation financière et/ou civile à laquelle le salarié est assujetti





## LES ENGAGEMENTS DES SALARIES DU GROUPE ROSSMANN

### LES ACTIVITES POLITIQUES, RELIGIEUSES OU CONFESIONNELLES

Le Groupe ROSSMANN s'engage à conserver partout où il est présent une attitude de neutralité politique, religieuse ou confessionnelle. Cette neutralité est la condition nécessaire à l'établissement de relations durables, fondées sur l'intégrité et le respect mutuel, entre le Groupe ROSSMANN et les responsables ou les élus avec lesquels il est susceptible d'être en contact.

L'engagement des salariés dans ces activités est strictement personnel et ne peut s'exercer qu'en dehors des lieux et du temps de travail. De même, ils ne pourront ni utiliser l'image du Groupe ni leur position sociale pour promouvoir leur engagement.

### LA CONFIDENTIALITE DES INFORMATIONS & PROTECTION DES BIENS DE L'ENTREPRISE

Tout salarié ou membre du Groupe ROSSMANN peut être amené à détenir des informations appartenant au Groupe et qui doivent demeurer confidentielles dans la mesure où leurs divulgations ou révélations prématurées risqueraient d'être dommageables aux intérêts du Groupe.

Ces informations peuvent relever du savoir, de la technique ou du savoir-faire, porter sur les produits, les études, les projets techniques, les données industrielles, les données financières ou commerciales et plus généralement toutes les informations dont on peut avoir connaissance dans l'exercice de ses fonctions.

Tout salarié, partenaire ou prestataire respecte les obligations de confidentialité concernant le développement et la stratégie du Groupe ROSSMANN.

L'information fait partie des actifs du Groupe ROSSMANN ; par conséquent, le salarié, le partenaire ou le prestataire doit toujours avoir conscience de la nécessité de protéger l'information confidentielle à l'égard des tiers.

Chaque salarié, membre, prestataire ou partenaire du groupe s'interdit d'utiliser des informations confidentielles à des fins personnelles y compris sur les médias sociaux.

Il s'interdisent également de porter atteinte de quelque manière que ce soit à la réputation du groupe, à son système d'information et aux éléments composant son patrimoine.





## LES ENGAGEMENTS DES SALARIES DU GROUPE ROSSMANN

### L'EXPRESSION PUBLIQUE

Enoncer une prise de position au nom du Groupe est une responsabilité qui ne peut s'exercer sans approbation de la hiérarchie

Tout salarié mandaté à cette fin doit se conduire avec professionnalisme et veiller à assurer la cohérence de l'expression et de l'image du Groupe.

Tout salarié, mandataire ou prestataire doit faire preuve de retenue dans son expression en public à l'égard du Groupe, de ses dirigeants, de ses actionnaires et de ses salariés

En aucun cas les salariés ne doivent utiliser les médias sociaux pour parler au nom du Groupe ou de sa société

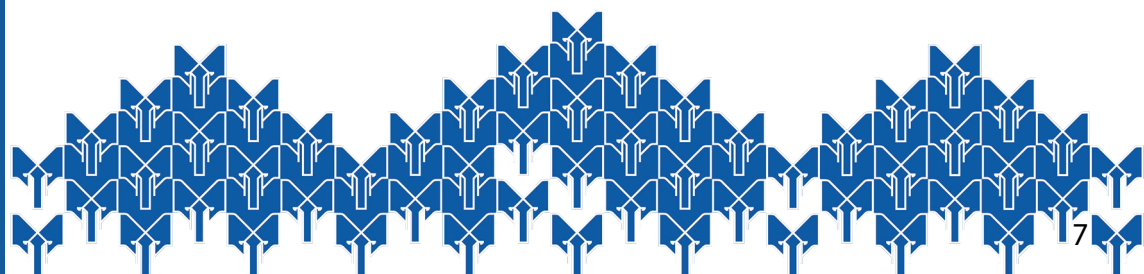
Seuls les salariés autorisés dans le cadre de leurs fonctions sont autorisés de parler au nom des Sociétés ou du Groupe dans la cadre du respect de la confidentialité conformément à notre code de conduite médias sociaux

### LA PREVENTION DU HARCELEMENT

La bonne marche de l'entreprise suppose que chaque salarié du Groupe puisse évoluer dans une ambiance de travail exempte de toute forme de pression, agissement ou de harcèlement à caractère moral ou sexuel

Le Groupe ROSSMANN s'engage à prendre les mesures nécessaires en vue de prévenir et de sanctionner ce type d'agissements et exige un comportement exemplaire de ses dirigeants et cadres

A cet égard, tous les salariés du Groupe s'engagent à respecter la législation du travail relative au harcèlement





## LES ENGAGEMENTS DU GROUPE ROSSMANN

### A L'EGARD DE SON ACTIONNARIAT

Le Groupe ROSSMANN applique certains principes d'actions collectives à l'égard de son actionariat

Tout actionnaire a le droit à une information exacte, suffisante, vérifiable et délivrée en temps utile

L'information transmise traduit fidèlement ses opérations dans ses comptes. Il est attentif à la mise en œuvre des principes et recommandations en matière de gouvernance d'entreprise

### A L'EGARD DE SES FOURNISSEURS

Le Groupe ROSSMANN agit de manière respectueuse, impartiale et équitable avec chacun de ses fournisseurs, conformément à sa Politique d'Achats Responsables

Il effectue ses choix de fournisseurs sur la base exclusive de l'intérêt du groupe

Les relations contractuelles ainsi établies en toute intégrité, sont équilibrées et permettent de conclure des accords que chacun respecte

Enfin, en aucun cas les membres du groupe ROSSMANN n'acceptent de cadeaux ou d'avantages de la part des fournisseurs

### A L'EGARD DE SES CLIENTS

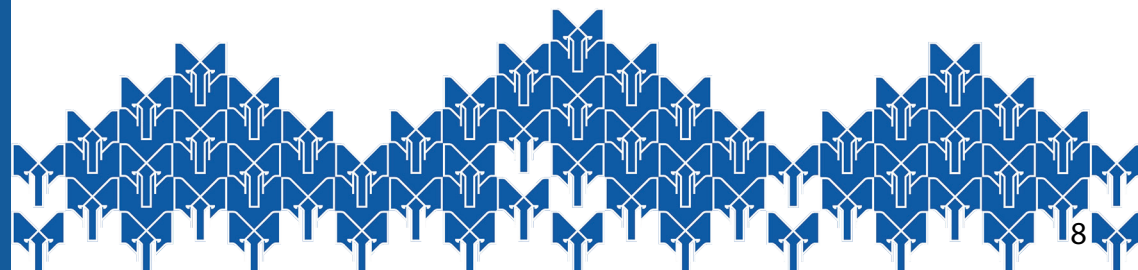
Chaque membre du Groupe ROSSMANN respecte les principes de loyauté et d'intégrité vis-à-vis de ses clients

Le Groupe ROSSMANN s'engage à proposer à ses clients les solutions de produits les plus pertinentes, les plus économiques et les plus performantes, en fonction de leurs besoins

Il s'engage à proposer à ses clients toute innovation qui pourrait lui sembler intéressante au regard des besoins exprimés

Le Groupe ROSSMANN respecte les lois en matière de concurrence et informe ses clients sur la situation du Groupe

Le Groupe ROSSMANN s'engage enfin à développer des relations basées sur le principe de l'amélioration continue





## LES ENGAGEMENTS DU GROUPE ROSSMANN

### A L'EGARD DE SON ENVIRONNEMENT INSTITUTIONNEL

Toutes les activités du Groupe sont au cœur socio-économique de son environnement institutionnel

Créateur de richesses, d'emplois et d'opportunités commerciales, nous sommes conscients de notre responsabilité sociétale

Le Groupe ROSSMANN veille à ce que ses actions aient un impact positif et durable :

- Promouvoir de solides relations avec l'environnement local
- Soutenir les initiatives en faveur de leur développement, notamment l'éducation, le milieu associatif, les collectivités, locales, la protection de l'environnement,...

### A L'EGARD DE SES SALARIES

Le Groupe ROSSMANN veille à procurer un cadre de travail favorable à la sécurité et à la santé physique et mentale des salariés, quels que soient leurs fonctions et les risques auxquels ces derniers sont exposés, dans le respect de la Loi, conformément à sa Politique Sociale et Santé et Sécurité au Travail

Le 20 mars 2024

Jean-Marie PAULTES  
Directeur Général EO

Fabrice ROSSMANN  
Directeur Général EE & AFRIQUE

